



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY-LES-VILLAGE

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 028-212803936-20230921-DCM23_09_21_13-DE

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Délibération du Conseil Municipal Du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 septembre 2023 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Monique CUROT, Amélie JOURNAUX, Sophie HALLAY, Alain-Michel BERY, Marc RAVANEL, Christine LUCAS, Françoise FERNANDES, Arnaud LEHERICHER

Était absent en ayant donné pouvoir :

- Grégory MAIN a donné pouvoir à Françoise FERNANDES
- Sébastien RUFFRAY a donné pouvoir à Christine LUCAS
- Lucie BOULANGER a donné pouvoir à Sophie HALLAY
- Franck CHARON a donné pouvoir à Amélie JOURNAUX
- Anthony GAUTIER a donné pouvoir à Thibault PELLETIER
- Nathalie GANDON a donné pouvoir à Arnaud LEHERICHER

Absents excusés : Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET,

Madame le Maire, Christelle MINARD, ainsi que Mme Sophie HALLAY étant intéressées à l'affaire, quittent la salle du conseil municipal et ne prennent pas part ni à l'exposé des motifs, ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

Nombre de votants : 15

Le quorum n'est pas atteint (9 conseillers présents 19 pour le vote).

Secrétaire de séance : Amélie JOURNAUX

DCM 2023.09.21.13 : Délibération pour avis sur l'augmentation de la capacité de l'unité de méthanisation de Theuvy-Biogaz

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe le conseil municipal du souhait de l'entreprise Theuvy Biogaz d'augmenter sa capacité de production sur son site de méthanisation de Theuvy.

S'agissant d'un site classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), une procédure spécifique est à suivre impliquant notamment une enquête publique, des mesures de publicité dans la presse locale et à la mairie ainsi qu'un avis du conseil municipal.

La demande d'enregistrement est justifiée par le fait de passer à un maximum de 58 T/jour de matière traitée. Sur ce point, il précise que le système existant était autorisé pour traiter jusqu'à 30T de



5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

TREMBLAY-LES-VILLAGES

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le 06/10/2023
ID : 028-212803936-20230921-DCM23_09_21_13-DE

☎ 02.37.65.28.18
📠 02.37.65.30.66

matières par jour mais qu'il était conçu pour en traiter plus. Ce changement de seuil dans les quantités de matières traitées implique que l'on passe d'une procédure déclarative à une procédure d'enregistrement.

Suite aux échanges qu'il a pu avoir avec les responsables de l'entreprise, Monsieur le 1^{er} Adjoint indique le volume prévisionnel de camions reste inchangé. En effet, même si le méthaniseur n'est pas aujourd'hui autorisé à dépasser les 30T/jour, des quantités supérieures étaient déjà stockées sur le site. Or les quantités stockées, et donc le trafic de camion associé, est censé répondre aux futurs besoins du site.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise également que si la nouvelle procédure autorisera à terme le terme de 58T/jour de matière, les exploitants n'envisagent pas de monter à ce niveau.

Sur ce point, Monsieur le 3^{ème} Adjoint indique néanmoins, que même si l'entreprise ne souhaite pas gérer 58T de matières par jour, elle en aura le droit, et peut donc, au moins de manière théorique augmenter son activité.

Malgré l'information données quant à un maintien du nombre de camions à son niveau actuel, Madame Françoise FERNANDES indique le niveau actuel lui semble déjà conséquent et que cela a un impact sur les infrastructures routières.

Sur ce point, Monsieur le 1^{er} Adjoint indique que l'entreprise engage une réflexion pour optimiser ses circuits.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 6 (Françoise FERNANDES y compris pouvoir de Grégory MAIN, Christine LUCAS y compris pouvoir de Sébastien RUFFRAY, Amélie JOURNAUX y compris pouvoir de Franck CHARON)

Le quorum n'étant pas atteint pour cette délibération, le conseil municipal rend un avis simple :

- **Les membres du conseil municipal présents rendent un avis favorable (à la majorité des membres présents) au projet d'extension des capacités de production de l'unité de méthanisation de Theuvy exploitée par l'entreprise Theuvy-Biogaz**

Le Maire,
Christelle MINARD

